



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 20102

Texte de la question

M. Joseph Parrenin souhaite porter à l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie l'inquiétude de l'agence de l'environnement et de maîtrise quant à l'application du taux de TVA de 5,5 % sur le bois énergie pour les seuls usages domestiques et collectifs. L'ADEME craint en effet que l'exclusion du taux réduit des réseaux de chaleur utilisant le bois énergie entraîne une discrimination en défaveur des locataires d'un logement HLM chauffé par un réseau de chaleur alimenté par une chaudière à bois, de même qu'un découragement des professionnels de cette filière où les conséquences économiques pourraient être durement ressenties. Il lui demande donc s'il envisage des mesures adaptées à ce problème dans le cadre du budget 1999, qui verra en outre le taux réduit de TVA s'appliquer aux abonnements de gaz et d'électricité, ce qui pourrait créer une distorsion.

Texte de la réponse

Contrairement aux fournitures de gaz et d'électricité, la distribution d'énergie calorifique par les réseaux de chaleur ne figure pas dans la liste communautaire des opérations que les Etats membres peuvent soumettre au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. La mesure proposée ne peut donc pas être envisagée, car elle serait contraire au droit communautaire. La Commission européenne a d'ailleurs répondu à la France, qui l'avait interrogée sur la possibilité de soumettre la fourniture d'énergie calorifique au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, par la négative. Le Gouvernement a demandé à la commission d'envisager d'intégrer la fourniture d'énergie calorifique dans la liste des biens et services pouvant être soumis au taux réduit de la TVA. En tout état de cause, même quand ils sont desservis par un réseau de chaleur, les ménages modestes consomment également du gaz et de l'électricité et bénéficieront de la mesure relative aux abonnements.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Parrenin](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20102

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5497

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1056